

PROCES-VERBAL No 6
de séance du Conseil intercommunal de l'ERM
mercredi 14 mars 2018
foyer de Beauvobres à Morges

Présidence

Mme Patricia CORREIA D'ALMEIDA, Présidente, ouvre la séance à 20h.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 5 du 13 décembre 2017
4. Communication du Bureau
5. Avis sur le projet de modification de la STEP – Présentation
6. Présentation et rapports de la Commission :
 05. Adhésion de la Commune d'Echandens à l'Association intercommunale Pour l'Épuration des Eaux Usées de la Région
 01. Demande de crédit de CHF 51'000.- TTC, pour la réhabilitation de la Conduite de foulement « Caroline, No 54 » de la station de pompage du Petit-Bois de la Commune de Morges
 02. Demande de crédit de CHF 152'000.- TTC, pour l'étude complémentaire de L'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP
7. Election des suppléants de la Commission des finances
8. Communications du Comité de direction
9. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 27 délégués sont présents.

Excusés : Mme Eva Frochard, MM. Pierre-André Bruchez, Alexandre Huber, Philipp Gloor, Jean-Hubert Jaeger, Philippe Henriod.

Absents : MM. Frédéric Aeschli, Mesir, Christian Viand, Reto Dorta

Un délégué de la Commune de Chigny doit encore être élu par le Conseil général.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente dit que le point 02/2018 du point 6 sera traité en premier.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal No 5 du 13 décembre 2017

La Présidente demande si un conseiller souhaite une modification ou une correction.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal No 5 du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

4. Communication du Bureau

La Présidente n'a pas de communication.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, souhaiterait qu'il y ait concertation entre les associations concernant les dates des séances afin qu'elles n'aient pas lieu en même temps comme les Conseils de l'ASIME et de l'ERM toutes deux agendées au 26.09.2017.

5. Avancement de la modernisation de la STEP - Présentation

M. Jean-Jacques AUBERT complète la communication orale du 13.12.2017 disant qu'après consultation par la DGE (Département Général de l'Environnement), le principe de dimensionnement de la STEP a été accepté d'où le préavis 02/2018 et informe les Conseillers qu'après la présentation par M. Raphaël CASAZZA, ingénieur environnement EPF chez Triform S.A. et M. Florian CHRISTOPHE de l'entreprise Gilbert Herchod, paysagiste, il y aura place aux questions.

M. Raphaël CASAZZA présente l'avant-projet par des diapositives.

M. Florian CHRISTOPHE explique l'intégration paysagère par des diapositives.

M. Raphaël CASAZZA reprend la parole.

M. Jean-Jacques AUBERT propose de passer aux questions.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, demande si le charbon actif élimine ou absorbe les parties métalliques.

M. Raphaël CASAZZA répond que le traitement des parties métalliques se fait généralement sur le site où elles sont produites mais qu'elles peuvent se retrouver dans les boues et sont alors brûlées.

M. Philippe PERNET, délégué de Denens, demande si l'implantation paysagère aura de l'incidence sur les bâtiments futurs.

M. Florian CHRISTOPHE répond que l'implantation a été étudiée en tenant compte des bâtiments.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, demande s'il n'y aura pas trop de problème de planification lors des travaux.

M. Raphaël CASAZZA explique que la construction se fera sur la surface disponible en deux étapes avec mise en service de la nouvelle installation avant de mettre hors service l'ancienne.

M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, constate qu'une grande partie concerne le nouveau bâtiment et demande s'il y aura une incidence sur la STEP pendant les travaux. Il voudrait également des détails sur l'ozonisation.

M. Raphaël CASAZZA répond que l'ancien bassin de décantation servira pour les eaux diluées, ce qui aujourd'hui n'est pas fait et donc ne manquera pas pendant les travaux. Il ajoute que l'ozone est un gaz agressif, qu'il y aura une surveillance avec bassin fermé et destruction de l'ozone résiduel. Des études seront faites pour savoir si du bromure arrive à la STEP car trop de bromure condamne l'ozone.

M. Christophe CARTIER, délégué d'Ecublens, dit que l'intégration paysagère va plutôt concerner la Commune de Morges plutôt que l'ERM.

M. Florian CHRISTOPHE répond que l'intégration paysagère fait partie des travaux et que le Conseil intercommunal est concerné.

M. Jean-Jacques AUBERT précise qu'il y aura une détermination de la Municipalité de Morges suivi du processus normal avec la décision du Conseil intercommunal.

M. Christophe CARTIER souligne qu'alors la détermination de la ville de Morges devra être connue avant le vote du Conseil.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que seul le parking sera touché par des modifications, et que la raison de l'étude paysagère est dans le but de cacher la station d'épuration.

M. Raphaël CASAZZA dit qu'il y aura un parking provisoire ailleurs pendant les travaux.

M. Luc BRETON pense que des sous-produits résidus de l'oxydation à l'ozone pourraient être dangereux et demande comment s'assurer qu'il n'y ait pas de danger et comment ils seront éliminés.

M. Raphaël CASAZZA explique que les molécules sont cassées puis filtrées, que le risque zéro n'existe pas et que des tests ont été faits à Dübendorf prouvant le bon fonctionnement. Il ajoute que si des composants arrivant à la STEP rendent le traitement à l'ozone critique, il sera passé au charbon actif.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Jacques AUBERT clôt la discussion.

6. Préavis et rapports de la Commission

02/2018 Demande de crédit de CHF 152'000.- TTC, pour l'étude complémentaire de l'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP

La Présidente donne la parole à M. Michel BORBOËN, délégué de Lonay, qui lit les conclusions du rapport de la Commission.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, relève que le paiement, selon le préavis, se fera dans la totalité sans tenir compte de la subvention et demande au Comité de direction ce qu'il en est.

M. Jérôme AZAU répond que le paiement ne peut être mis en suspens à la comptabilité car le montant de subvention n'est pas connu, et précise qu'il sera faible.

La parole n'est plus demandée. La Présidente passe au vote à main levée.

Accepté par 24 voix et 3 abstentions, il est voté ce qui suit :

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 02/2018 du Comité de direction,
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 152'000.- TTC**, pour l'étude complémentaire de l'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix, jusqu'à une hauteur du crédit accordé.

05/2017 Adhésion de la commune d'Ecublens à l'Association intercommunale Pour l'Epuratoire des Eaux Usées de la Région

La Présidente passe la parole à M. Christian PERRET-GEYER, délégué de Vaux-sur-Morges, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. PERNET, délégué de Denens, demande s'il y aura une augmentation des micropolluants arrivant des entreprises comme Ténivaz, Luc et la centrale Migros.

M. Christian MAEDER répond que les entreprises prétraitent déjà, qu'elles sont contrôlées, que les eaux déversées peuvent tout à fait être traitées après et il garantit que cela continuera.

M. Jean-Michel DUBOIS, délégué d'Echichens, relève au point 3 du préavis que les communes d'Ecublens et d'Ecublens d'accordent sur Bussigny mais bien que les deux aient choisi l'option de se raccorder à l'ERM, une seule commune demande l'adhésion et demande ce qu'il en est.

M. Christian MAEDER répond que l'Ecublens est déjà membre, donc nul besoin de demande d'adhésion pour elle, cependant, les eaux des deux communes seront bien aussi déversées à l'ERM.

M. Pierre-Marc BURMANN, délégué de Morges, demande pourquoi il y a eu deux commissions, celle des finances et une ad hoc.

M. Christian MAEDER répond qu'au vu de l'aspect financier, il était important d'avoir l'avis de la Commission des finances et que les deux commissions ont séjourné le même soir.

M. Pierre-Marc BURMANN, délégué de Morges, demande s'il y a un qu'un Président et qu'un rapport.

M. Christian PERRET-GEYER répond qu'il avait été convenu qu'il n'y aurait qu'un seul rapport, qu'un seul Président et que la Commission des finances s'en chargeait.

M. Pierre-Marc BURMANN, délégué de Morges, trouve cette façon de faire ambiguë, la commission ad hoc étant chapeauté par la commission des finances et que les compétences des deux commissions ne sont pas respectées.

M. Philippe PERNET, délégué de Denens, ajoute que les m3 qui seront déversés n'ont pas été évalués et pourrait avoir pu relever cette information.

M. Pierre-Marc BURMANN, délégué de Morges, souhaite que plus aucun préavis ne soit traité de cette façon, ajoute que le 2^{ème} point de la conclusion ne lui convient pas étant donné que le rapport des

Commiss... ande une autre façon de calculer et dit que l'énoncé doit être explicite avec des chiffres
ou alors il... éliminé.

M. Christ... RET-GENTIL, délégué de Vaux-sur-Morges, répond que le Comité de Direction a
expliqué... ude par Hydrique S.A. était en route, raison pour laquelle il n'y avait pas de chiffre et
que faute... ls actuels, c'était la seule démarche à faire. Il ajoute que la Commission des finances
avait dem... en cas de frais, ces derniers soient prélevés sur le montant de l'adhésion d'Echandens.

M. Christ... RTIER, délégué d'Ecublens, explique que l'ERM n'aurait pas accepté cette adhésion si,
au niveau... e, le déversement n'était pas possible. Il ajoute que Bussigny versera sur Lausanne.

M. Salva... RNA confirme que la canalisation actuelle peut techniquement absorber les deux
communes... de l'étude n'est pas terminée.

M. Christ... DER dit que le Comité de Direction s'était inquiété sur le sujet mais qu'il vient de
recevoir... es de l'avant-projet, garantissant que l'arrivée d'Echandens ne demandera pas de
correction... ant, s'il devait y avoir des adaptations à faire, ce ne serait pas aux autres communes
de payer... cas de développement des communes, il se pourrait qu'il y ait des travaux mais
aujourd'h... icteur a la capacité pratiquement garantie de le supporter.

M. Philipp... ET, délégué de Denens, dit qu'il y a deux tracés A et B, que le 15% est subventionné
par l'ERM... nde les coûts des nouvelles conduites.

M. Tony F... HON répond que le bureau mandaté par Ecublens et Echandens est en train d'évaluer
les prix p... ations de relevage, qu'il y aura une conduite supplémentaire et l'ERM fera la gestion
car il s'ag... communes donc c'est intercommunal.

M. Philipp... ET, délégué de Denens, dit que 15% payé par l'ERM puisque membre.

M. Tony F... HON dit que cette adhésion est bénéfique, que si ce n'était pas le cas, Echandens ne
demande... être membre. Il a étudié comment cela s'était passé lors de l'arrivée de nouvelle
commune... est dimensionnée suffisamment large pour accueillir encore un bon nombre de
habitants.

M. Alain... X, responsable des finances, dit qu'il y aura certes des charges pour ce nouveau
réseau m... es seront compensées par la prime d'adhésion. Il ajoute que la concurrence des
stations d... n provoquerait le risque que les clients écartés se tournent du côté de Lausanne.

M. Alain... délégué de Morges, demande si la modification des statuts indiquée au point 3 devra
être soum... te du Conseil.

M. Christi... DER répond que si la nouvelle commune est acceptée, un préavis sera soumis au
Conseil e... utile mais la Commune d'Echandens doit d'abord accepter le crédit de construction de
l'agrandis... u réseau ERM, Il ajoute qu'il est judicieux que l'ERM participe à hauteur de 15% pour les
nouveaux... ceci étant incitatif à la rénovation.

M. Luc B... délégué de Vaux-sur-Morges, souligne que les coûts sont bien supérieurs à Vidy et qu'il
ne devrait... oir de gros problème avec les adhésions des communes.

M. Gérard... N, délégué de Yens, dit que le Comité de direction, dynamique et performant, a déjà
fait les an... propose de le suivre.

M. Jean-... AUBERT dit que si Echandens entre dans l'association, elle participera aussi à la
constructi... nouvelle STEP.

M. Jean-C... ETRAZ, délégué de Lonay, revient sur les propos de M. Pierre-Marc BURNAND et dit
que le vo... ur un préavis et non sur un rapport, et que le Conseil doit accepter l'adhésion de cette
nouvelle c... même sans chiffre au point 2 des conclusions.

M. Pierre... RNAND, délégué de Morges, dépose un amendement transformant le point 2 des
conclusio... ur lui, il est prématuré de le voter avant une étude terminée et un président sûr à
100%.

M. Pierre... mander au Comité de direction de présenter un nouveau mode
de calcul de la finance d'adhésion.

M. Christi... DER dit de ne pas vouloir suivre la demande de M. Pierre-Marc BURNAND, de refuser
l'amender... demande que le mode de calcul présenté par le Comité de direction soit accepté.

M. Tony F... HON explique que la base de calcul a été établie sur le nombre d'habitants à fin 2014
mais que... e d'habitants raccordés va changer.

M. Luc B... délégué de Vaux-sur-Morges, demande si la suppression du point 2 retardera
l'adhésion... dens.

M. Christian MAEDER complète disant que si Echandens ne connaît pas le montant de son adhésion, elle pourrait ne pas accepter, avec pour effet de tout retarder.
M. Jean-Jacques AUBERT dit que le vote porte sur les conclusions, précise qu'il y aura des variantes relatives au nombre d'habitants et comprend que certains Conseillers veulent changer le mode de calcul cependant, ce ne sera pas le cas.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, soutient qu'avec un prix aussi concurrentiel, Echandens ne peut qu'accepter l'adhésion à l'ERM.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, dit que cette demande d'adhésion apporte beaucoup de discussions pendant les deux communes d'Ecublens et d'Echandens sont parfaitement au courant, que leur choix de se raccorder à l'ERM tient de la logique et non pas du prix qui serait peu différent à Vidy.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, réaffirme que tout le Conseil est d'accord sur le fait qu'Echandens doit adhérer mais que la discussion porte uniquement sur le point 2.
La Présidente demande à M. Pierre-Marc BURNAND si l'amendement porte sur le préavis ou sur le rapport.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, répond qu'il fait un sous-amendement à l'amendement au rapport de la Commission.

La Présidente demande aux Commissions des finances et ad hoc sur quoi porte leur amendement.

M. Alain GARRAUX, délégué de Préverenges, répond qu'il n'y a pas d'amendement.

La Présidente explique qu'il y a un amendement dès que les conclusions diffèrent, ce qui est le cas, et la demande de M. Pierre-Marc BURNAND sera traitée sous-amendement. Résultat de la votation à main levée :

Le sous-amendement de M. Pierre-Marc BURNAND :

2. de demander au Comité de direction de présenter un nouveau mode de calcul de la finance d'adhésion.

est refusé par 21 voix, 2 voix acceptent ; 4 abstentions.

Mme Sylvie PODIO, déléguée de Morges, explique que selon la nouvelle loi, il faut opposer le préavis et les conclusions amendées.

La Présidente appelle les scrutateurs MM. Olivier Cregny et Olivier Jeanneret pour le comptage des votes.

24 voix acceptent le préavis du Comité de direction ; 2 oppositions

La Présidente dit qu'il est passé au vote sur le fond du préavis selon la nouvelle loi.

23 voix acceptent le préavis, 1 opposition, 2 abstentions.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 05/2017 du Comité de direction,
- vu le rapport des Commissions chargées de l'étude,

1. d'accepter la demande d'adhésion de la Commune d'Echandens sous réserve de l'acceptation du Conseil communal d'Echandens,
2. d'accepter le mode de calcul de la finance d'adhésion tel que présenté,
3. d'autoriser le Comité de direction à prévoir la modification des statuts de l'ERM et à entreprendre les démarches avec la Municipalité d'Echandens afin de planifier l'entrée de cette Commune au sein de l'ERM.

01/2018 Demande de crédit de CHF 51'000.- pour la réhabilitation de la conduite de pompage du Petit-Bois sur la Commune de Morges

La Présidente donne la parole à M. Alain TROGER, délégué de Morges, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

A l'ur

unanimité évidente, le préavis

1. LI

vu le préavis No 01/201.

vu le rapport des Comm

2.

3.

d'accorder au Comité de
conduire de refoulement

7.

Commune de Morges,

La Pr

d'accepter le plan financie

règle

d'autoriser le Comité de

Mme

établissement bancaire de

M Al

par a **Election statutaire du**

M. Crésidente explique à Mme F

applem, de faire partie de la C

Rose NGO PEM LISSOUG

8. ain TROGER, délégué de M

M. C pplaudissement

La pé rristophe CARTIER, délégué

9. audissement.

M. **Communication du Co**

démi ristian MAEDER dit qu'il n'y

10. arole n'est pas demandée, la

La p **Questions, vœux et div**

La P Olivier CRETEGNY, délég

ssionnaire de la Municipalité

Questions, vœux et div

arole n'est pas demandée, la

résidente lève la séance à 2

La Pré

Patricia CORI

